DELIBERATION CA054-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n°2025-024 du 20 février 2025 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier LAIGNEAU ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 03 juillet 2025 ;

Objet de la délibération : Modification du DU « Sciences criminelles » - DEG

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 10 juillet 2025, le quorum étant atteint, arrête :

La modification du DU « Sciences criminelles » au sein de la faculté de Droit, d'Economie et de Gestion est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 32 POUR.

Fait à Angers, en format électronique

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier LAIGNEAU
Signé le 16 juillet 2025

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 16 juillet 2025

Fiche maquette de formation CFVU

- **UFR ou structure :** Droit, Economie, Gestion
- **Avis du Conseil d'UFR du :** 26 juin 2025
- **Passage à la CFVU du :** 7 juillet 2025
- **Rentrée universitaire : 2025-2026**

Formation concernée : Diplôme d'Université Sciences criminelles
(1 fiche par formation)

Création de maquette ☐

Modification de maquette ☑

- **Nature des modifications :**

Structure :

Création ou modification ou déplacement d'UE / EC ☑

Changement d'ECTS ☐

Mise en place ou retrait de parcours / changement intitulé ☐

Modalités de contrôle des connaissances :

Modification des conditions de validation ☐

Modification de coefficient(s) ☐

Modification d'épreuve(s) (nature, durée…) ☐

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire ☑

Mutualisation ou démutualisation ☐

Incidence financière ☑

(Joindre un argumentaire) → **CF budget**

La répartition des regroupements (**16 HETD**) a été prévue dans le Plan de charge des enseignants de la façon suivante.
Deux périodes de regroupements seront organisées dans l'année : la première entre janvier et mars et la seconde entre avril et juin.
Caroline Duparc, codirectrice du DUSC, prendra la charge des regroupements de 2 groupes (soit **8 HETD**).
Les autres regroupements seront répartis entre les membres de l'équipe pédagogique (**8 HETD**).

Le tarif individuel passe de 1500 € à 1600 €.

§

§ **Détail des modifications à compléter sur la page suivante :**

Merci d'y joindre les 2 maquettes (avant / après modifications)

Cet ajout de 2 regroupements, de 2 HETD chacun, fait suite à l'audit Qualiopi en novembre 2025. Afin de renforcer l'accompagnement dans l'élaboration du mémoire, il a été proposé d'organiser, en plus du suivi individuel, 2 regroupements en visio par groupe d'environ 10 stagiaires et étudiants où ils seront amenés à partager leur avancée sur le mémoire. Un intervenant apportera une prise de recul et des éléments complémentaires pour aider stagiaires et étudiants dans leur questionnement.

Le stagiaire (FC) ou l'étudiant (FI) aura donc un total de 156 heures de formation (au lieu des 150 heures indiquées dans la maquette à ce jour : 2 heures suivi de mémoire + 2 heures X 2 regroupements en visio).

Intitulé des éléments	2024/2025	2025/2026
UE 9 – Mémoire Suivi de mémoire		Ajout : - 2 HETD / Stagiaires - Déjà comptabilisé dans le Plan de charge des enseignants mais était non indiqué dans la maquette
UE 9 – Mémoire Regroupement		Ajout : - 2 HETD x 2 regroupements en visio - 4 groupes d'une dizaine de stagiaires et étudiants - Intervenants pas obligatoirement les mêmes sur ces deux temps

MAJ trame: 01/10/2024 CONCEPTEUR CB

SYNTHESE BUDGET POUR INSTANCES

Résultat avec tarification proposée

SYNTHESE BUDGET PREVISIONNEL

Date de version du budget:	05/06/2025
Nom de la formation:	DU Sciences criminelles (avec regroupements pour mémoire)
Nom du module:	0
Nb de stagiaire prévisionnel:	46
nb d'h de formation / stagiaire :	156

	TYPE DE FINANCEMENT STAGIAIRE	Nb stagiaires, de groupes ou de modules PREVISIONNEL	Tarif / stagiaire, groupe ou module	Recettes prévisionnelles
Recettes prévisionnelles	financés	1	3 500	3 500
	groupe entreprise	0	0	0
	demandeurs d'emploi	0	0	0
	individuels	0	0	0
	autre	15	1 600	24 000
	module	0	0	0
	etudiants	30	250	7 500
	recettes liées à une facturation au partenaire (hors droit ministériels)	0	0	0
	Droits ministériels (DM)	46	175	8 050
	Total prévisionnel	46	0	43 050

	TYPE DE CHARGE	Montant (€)
Charges prévisionnelles	charges responsabilité pédagogique	343
	charges d'enseignement enseignants UA (hors respons. Pédag)	10 484
	charges d'enseignement vacataires	7 100
	charges BIATSS (admin)	4 866
	charges directes (frais mission et formation) hors facturation partenaire	0
	charges liées à une facture du partenaire (interventions, frais…)	0
	charges indirectes	9 235
	total charges	32 030

	RESULTATS	Montant (€)
Résultat	Marge sur coûts directs COMPOSANTE	27 556,7
	Résultat d'activité UA	11 020,4
	tarif moyen appliqué / stagiaire (incluant DM)	935,9
	Tarif minimal / stagiaire pour équilibre résultat d'activité UA	696,3

MAJ trame: 01/10/2024 CONCEPTEUR CB

SYNTHESE BUDGET POUR INSTANCES

Résultat avec tarification proposée

SYNTHESE BUDGET PREVISIONNEL

Date de version du budget:	15/05/2025
Nom de la formation:	DU Sciences criminelles (sans regroupement)
Nom du module:	0
Nb de stagiaire prévisionnel:	46
nb d'h de formation / stagiaire :	152

	TYPE DE FINANCEMENT STAGIAIRE	Nb stagiaires, de groupes ou de modules PREVISIONNEL	Tarif / stagiaire, groupe ou module	Recettes prévisionnelles
Recettes prévisionnelles	financés	1	3 500	3 500
	groupe entreprise	0	0	0
	demandeurs d'emploi	0	0	0
	individuels	0	0	0
	autre	15	1 500	22 500
	module	0	0	0
	etudiants	30	250	7 500
	recettes liées à une facturation au partenaire (hors droit ministériels)	0	0	0
	Droits ministériels (DM)	46	175	8 050
	Total prévisionnel	46	0	41 550

	TYPE DE CHARGE	Montant (€)
Charges prévisionnelles	charges responsabilité pédagogique	343
	charges d'enseignement enseignants UA (hors respons. Pédag)	9 951
	charges d'enseignement vacataires	6 918
	charges BIATSS (admin)	4 866
	charges directes (frais mission et formation) hors facturation partenaire	0
	charges liées à une facture du partenaire (interventions, frais…)	0
	charges indirectes	8 909
	total charges	30 987

	RESULTATS	Montant (€)
Résultat	Marge sur coûts directs COMPOSANTE	26 239,3
	Résultat d'activité UA	10 563,1
	tarif moyen appliqué / stagiaire (incluant DM)	903,3
	Tarif minimal / stagiaire pour équilibre résultat d'activité UA	673,6

DU Sciences criminelles

V.D.I. : DDUSC 1

V.E.T. : DDUSC 1

Année universitaire 2024-2025

Enseignements	Nature	Heures CM	Heures TD	Heures Etudiant	Participe aux Charges	Mutualisé	Co-animé	Heures UA	Session 1			Session 2				Nom intervenants (colonne retirée par la suite)	Statut intervenants (colonne retirée par la suite)
							Nbre d'intervenants		Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.			
UE1 - Histoire du droit pénal	UE	15		15			1	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE2 - Droit pénal	UE	20		20			2	20	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE3 - Droit de la peine	UE	15		15			2	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE4 - Droit pénal des mineurs	UE	15		15			1	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE5 - Criminologie	UE	25		25			3	25	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE6 - Psychiatrie criminelle	UE	15		15			2	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE7 - Psychologie criminelle	UE	15		15			2	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE8 - Médecine légale	UE	15		15			4	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE9 - Police technique et scientifique	UE	15		15			3	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
Mémoire	UE								Mémoire		9	Mémoire		9	UE acquise 2 ans		
Mémoire	MATI				N	N			Mémoire			Mémoire					
Total Année			**0,00**	**150,00**			**20,00**	**150,00**									

Conditions validation année :
Moyenne année DU = 50% moyenne des UE1 à UE9 + 50% Mémoire (Cf coefficients)
DU validé si moyenne année >=10/20 et si moyenne des UE1 à UE9 >=10/20
Si moyenne des UE1 à UE9 <10/20 en session 1, alors en session 2 les UE non acquises sont repassées
LE mémoire peut être déposé en session 2.
En cas de redoublement si la moyenne des UE1 à UE9 >=10/20 alors les UE sont conservées, seul le mémoire est à produire

DU Sciences criminelles

V.D.I. : DDUSC 1

V.E.T. : DDUSC 1

Année universitaire 2025-2026

Enseignements	Nature	Heures CM	Heures TD	Heures Etudiant	Participe aux Charges	Mutualisé	Co-animé	Heures UA	Session 1			Session 2				**Nom intervenants (colonne retirée par la suite)**	**Statut intervenants (colonne retirée par la suite)**
							Nbre d'intervenants		Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.			
UE1 - Histoire du droit pénal	UE	15		15			1	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE2 - Droit pénal	UE	20		20			2	20	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE3 - Droit de la peine	UE	15		15			2	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE4 - Droit pénal des mineurs	UE	15		15			1	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE5 - Criminologie	UE	25		25			3	25	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE6 - Psychiatrie criminelle	UE	15		15			2	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE7 - Psychologie criminelle	UE	15		15			2	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE8 - Médecine légale	UE	15		15			4	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
UE9 - Police technique et scientifique	UE	15		15			3	15	QCM		1	QCM		1	UE acquise 2 ans		
Mémoire	UE		6	6			3	16	Mémoire		9	Mémoire		9	UE acquise 2 ans		
Suivi de mémoire	MATI		2	2	O	N										2 HETD de suivi mémoire / stagiaire FP ou étudiants FI	
Regroupement collectif	MATI		4	4	O	N	3	16								2 HETD x 2h de regroupements en viso 4 groupes d'une dizaine de stagiaires et étudiants (le nb de groupe est variable en fonction du nombre de stagiaires et étudiants Intervenants pas obligatoirement les mêmes sur ces deux temps	
Total Année			**6,00**	**156,00**			**23,00**	**166,00**									

Conditions validation année :
Moyenne année DU = 50% moyenne des UE1 à UE9 + 50% Mémoire (Cf coefficients)
DU validé si moyenne année >=10/20 et si moyenne des UE1 à UE9 >=10/20
Si moyenne des UE1 à UE9 <10/20 en session 1, alors en session 2 les UE non acquises sont repassées
Le mémoire peut être déposé en session 2.

En cas de redoublement si la moyenne des UE1 à UE9 >=10/20 alors les UE sont conservées, seul le mémoire est à produire
En cas de triplement, l'étudiant ou stagiaire devra repasser l'intégralité des UE